

RSE DD

Modèles économiques alternatifs

Transcription vidéo – La taxe pigouvienne

Ce cours vous est proposé par Fatmatül PRALONG, Enseignante agrégée, Sorbonne Université et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Diapo 1

Le Pacte vert de la Commission européenne est une feuille de route environnementale visant la fameuse « neutralité climatique » de l'Union Européenne d'ici 2050.

Il s'agit de viser l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et ce que notre territoire est capable d'absorber, via les écosystèmes gérés par l'être humain (forêts, prairies, sols agricoles, zones humides).

Parmi les outils dont disposent les pouvoirs publics, l'outil fiscal, et notamment la taxe carbone, reste l'une des armes principales. Mais en quoi consiste cette taxe si souvent évoquée, et pourquoi en est-il à nouveau question dans l'actualité ?

Diapo 3

Aujourd'hui, nous allons explorer la taxe pigouvienne, une solution proposée il y a plus d'un siècle par l'économiste britannique Arthur Cecil Pigou.

Nous étudierons ses origines ainsi que la notion d'externalité que nous illustrerons avec le principe du pollueur payeur et la taxe carbone. Ensuite nous nous intéresserons au concept de double dividende. Nous verrons enfin quels sont les obstacles aux taxes pigouviennes.

Diapo 4

La taxe pigouvienne, du nom de l'économiste Arthur Cecil Pigou, est une taxation correctrice des externalités négatives.

De quoi parle-t-on ?

Une externalité se produit lorsque la conséquence d'une action économique impacte sur la situation d'un autre agent sans compensation monétaire.

Par exemple, la pollution des usines affectant la santé des villageois qui n'ont rien demandé dans la vallée de l'Arve en Savoie, ou encore la pollution du périphérique parisien sur la santé des habitants.

La taxe pigouvienne vise à internaliser les coûts sociaux de ces activités, en obligeant les agents économiques responsables à en assumer le coût. C'est le principe du pollueur-payeur.

Diapo 5

Prenons l'exemple de la pollution à Londres au début du 20ème siècle. Pigou a observé que les industriels étaient déjà bien trop gourmands. Ils cherchaient à maximiser leurs profits sans tenir compte des coûts de la pollution. Il a proposé alors que l'État intervienne en imposant des taxes équivalentes aux coûts des externalités pour corriger ces défaillances du marché. On parle aussi du principe du pollueur-payeur.

Adopté officiellement en 1972 par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ce principe oblige les pollueurs à couvrir les coûts des mesures de prévention et de lutte contre la pollution, afin de maintenir un environnement sain.

Différents pays ont mis en place diverses politiques environnementales pour appliquer ce principe, et en France, la taxe carbone en est l'exemple le plus parlant.

Diapo 6

Imaginez un monde où les pollueurs doivent enfin payer pour leurs méfaits ! C'est l'idée justement de la taxe carbone : faire payer les pollueurs proportionnellement à leurs émissions de dioxyde de carbone.

Comment ça marche ? C'est simple ! On fixe un prix au carbone présent dans les énergies fossiles. Résultat : les produits qui en contiennent voient leur prix augmenter en fonction de leur empreinte carbone.

Cela pousse naturellement les entreprises à se tourner vers des sources d'énergie plus vertes et compétitives. Par exemple, en 2018, la taxe carbone était de 0,9 €/t CO² en Ukraine, de 45 €/t CO² en France, et de 118 €/t CO² en Suède.

Diapo 7

Imaginez des taxes qui non seulement réduisent les effets néfastes, mais aussi financent des biens publics ou sont redistribuées. C'est ce qu'on appelle un double jackpot pour la société ou encore double-dividende !

En réduisant les externalités négatives grâce à l'effet du signal-prix, les recettes de ces taxes peuvent financer des politiques publiques, qu'elles soient liées ou non à ces mêmes externalités. C'est le concept de double dividende, complété par Pigou.

Une étude du Conseil Économique pour le Développement Durable (CEDD) en 2009 a montré que la taxe carbone a des effets bien plus positifs que d'autres formes de taxation pour réduire les émissions de carbone.

Même si les taxes pigouviennes sont très utiles, elles ne sont pas sans obstacles.

Diapo 8

Identifier les externalités négatives et calculer leurs coûts est souvent un casse-tête. Et attention, ces taxes peuvent avoir des effets inattendus !

Par exemple, les consommateurs pourraient se tourner vers des produits de contrebande pour éviter de payer. De leur côté, les producteurs pourraient répercuter la taxe sur les

consommateurs, comme Coca-Cola qui a réduit la taille de ses bouteilles de 25cl après l'adoption de la taxe soda en 2018.

En plus, les taxes pigouviennes posent des questions de justice sociale. Certaines études montrent que ces taxes peuvent être inégalitaires. Par exemple, en France, la fiscalité carbone pèse cinq fois plus sur les 10% des ménages les plus modestes que sur les 10% les plus riches. Et c'est encore pire quand on sait que les 10% des ménages les plus riches émettent trois fois plus de CO2 que les 10% les plus modestes.

Bref, ces taxes sont un outil puissant, mais elles doivent être utilisées avec précaution pour ne pas aggraver les inégalités.

Diapo9

En conclusion, la taxe pigouvienne est un outil puissant pour intégrer les coûts des externalités négatives dans le marché. Même si elle doit faire face à des obstacles et des défis, notamment en matière d'équité et d'acceptabilité, son potentiel à améliorer la qualité de vie et à financer des politiques publiques en fait une solution précieuse pour relever les défis environnementaux d'aujourd'hui.

Références

Comment citer ce cours ?

RSE DD – Modèles économiques alternatifs- La taxe pigouvienne, Fatmatül PRALONG, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un